

# STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT



## Street Workers Network

Le réseau international des travailleurs sociaux de rue prend la dénomination unique de « **Dynamo International - Street Workers Network** ». L'association Dynamo International **coordonne** le réseau international en intégrant au sein de son conseil d'administration les 4 coordinateurs régionaux désignés par le groupe pilote. Le fonctionnement du réseau repose sur les principes de la participation, de la transparence, de la cohérence, du respect de la diversité, de l'égalité, de la fraternité et de la solidarité. Le réseau international est avant tout un réseau de **travailleurs sociaux de rue**. Sont membres les travailleurs sociaux de rue à travers leur appartenance à une plateforme nationale.

Le réseau s'organise à travers différentes structures :

### I. LES PLATEFORMES NATIONALES

Pour devenir **membre du réseau** et constituer une **plateforme nationale de travailleurs sociaux de rue**, il faut signer et respecter **la charte** et répondre aux critères suivants :

- ✓ Chaque plateforme doit impérativement réunir **au moins 8 travailleurs sociaux de rue** ayant une pratique de terrain. Il n'y a **pas de limite maximum**. Une carte d'adhésion sera délivrée à chaque membre reconnu comme tel.
- ✓ La plateforme est portée par une structure existante ou a son identité propre (association, fédération, collectif). Il est souhaité que la plateforme soit constituée de travailleurs de rue venant **d'associations différentes** de façon à privilégier la mise en réseau nationale.
- ✓ S'il existe plusieurs regroupements de travailleurs de rue dans un pays, **une seule plateforme** sera représentée au groupe pilote. Les situations particulières seront évaluées au sein du groupe pilote.

Une fois constituée, chaque plateforme **reste autonome dans son fonctionnement** et ses priorités.

Les plateformes s'engagent à respecter les **échéances prévues**.

Les plateformes s'engagent à transmettre à l'équipe technique toutes **informations** utiles aux **nouvelles adhésions**.

Les plateformes peuvent **organiser et/ou co-organiser tous projets** tels que : séminaire, groupe pilote, formation, etc.

Dans le cadre de la formation, chaque plateforme veillera à impliquer systématiquement **l'Institut International de Formation au travail social de rue**.

Chaque plateforme peut **représenter le réseau** dans son propre pays.

**La plateforme mandate** officiellement un **représentant et son suppléant** pour un **mandat de 4 ans** renouvelable. Cet acte est sanctionné par un document formel remis au directeur de Dynamo International.

## II. LES AMIS DU RÉSEAU

Toutes personnes, institutions, associations, autorités... intéressées par le réseau et partageant ses valeurs peuvent devenir membres sympathisantes. On les nomme « **Les amis du réseau** ».

## III. LES REPRÉSENTANTS DES PLATEFORMES NATIONALES

**Le représentant**, anime la plateforme afin de créer une dynamique de réflexion continuée et de mobilisation autour des activités nationales et internationales diverses. Il assure les échanges de pratique entre les travailleurs de rue du pays et éventuellement avec les travailleurs de rue des autres pays. Il organise ou aide à la prise de parole face aux enjeux politiques liés à la réalité du terrain.

Le représentant de la plateforme s'engage à **relayer régulièrement** les informations vers les membres de la plateforme et du groupe pilote, vers le **coordonnateur régional** et vers **l'équipe technique**. Il s'engage également à **rendre compte des activités** de la plateforme par le biais d'un rapport annuel qui inclut la liste des membres de sa plateforme.

Les représentants des plateformes s'engagent à **répondre dans les délais impartis** à tout courrier émanant de l'équipe technique, du coordonnateur régional ou du directeur de Dynamo International.

Les représentants assurent publiquement et régulièrement la visibilité du réseau international par le biais de la dénomination « **Dynamo International - Street Workers Network** » et du **logo**.

Ils communiquent à l'équipe technique tous les **articles de presse** ou autres supports médiatiques relatifs aux activités du réseau.

## IV. LES COORDINATEURS RÉGIONAUX

Dans un souci de proximité, de décentralisation et d'efficacité, les plateformes d'une même région géographique sont appelées à collaborer plus intensément autour d'un **regroupement régional**. Ces regroupements peuvent aussi s'organiser en sous-régions.

Quatre régions sont identifiées : L'Afrique, L'Amérique, L'Asie et l'Europe.

Dans la mesure des moyens disponibles, les **membres** de chaque **région se réunissent** et/ou se concertent **une fois par an**.

Chaque regroupement régional est **libre de développer des projets** qui leur sont propres et qui répondent à leurs besoins.

Les plateformes nationales de chaque région **mandatent** en leur sein un **coordonnateur régional** pour une durée de **4 ans renouvelable**.

Celui-ci anime et **coordonne** le regroupement régional. Il assure la **visibilité du réseau** international, la prise de parole, le **plaidoyer** et toutes les autres tâches liées à la fonction de représentant national.

Le coordonnateur régional s'engage à **rendre compte par écrit** et de manière systématique de ce qu'il réalise par le biais d'un **rapport annuel** qui inclut la **liste des membres de sa région**.

Il assure le suivi de ce qui se passe dans chaque plateforme de sa région et **assure le relais** et la communication au sein du réseau.

Il s'engage à construire de **nouvelles synergies et partenariats** avec les instances et organisations internationales concernées par la lutte contre la pauvreté et les discriminations ainsi que la défense des droits de l'Homme.

Il peut proposer au Conseil d'Administration la création d'une antenne régionale de « **Dynamo international - Street Workers Network** ».

Il est de sa compétence **d'instruire toute demande de nouvelles adhésions** et de les **présenter** au groupe pilote qui décide in fine de l'adhésion. L'instruction vérifie si les **critères d'adhésion** sont rencontrés.

Chaque coordonnateur régional est **proposé par le groupe pilote** comme **membre du Conseil d'Administration de Dynamo International**.

## V. L'ÉQUIPE TECHNIQUE

**L'équipe technique** exécute les orientations décidées par le groupe pilote. Elle assure le secrétariat, l'animation et la coordination générale du réseau.

Elle s'engage à **relayer toutes informations** vers les représentants des plateformes, les coordinateurs régionaux et vers les travailleurs de rue ainsi qu'à **répondre aux demandes d'informations** de ceux-ci.

Elle assure le **suivi des projets** et la gestion du **site Internet**.

Le **directeur de Dynamo international** fait partie de l'équipe technique. Il est le garant de la gestion et de la mise en œuvre des activités du réseau international. Il en est le porte-parole et représente valablement le réseau.

L'équipe technique assure la **promotion et la visibilité du réseau**.

Elle **organise** ou/et **co-organise** les rencontres des **groupes pilotes**, les rencontres internationales, les projets du réseau, les projets liés aux thématiques choisies et décidées par le groupe pilote.

Elle s'engage à **rechercher les fonds** nécessaires au **fonctionnement global** du réseau en ce compris les frais de secrétariat et de coordination générale, les frais de communication et les frais liés à la gestion du site Internet.

Elle s'engage à rechercher **avec les partenaires et les membres** du réseau les autres **fonds** nécessaires aux **différents projets** du réseau en ce compris les frais liés au groupe pilote, les déplacements, l'organisation de projets spécifiques rentrant dans le cadre de la mise en réseau (publication, colloque, séminaire, formation, etc.)

Elle assure entre autre la **gestion de certains projets du sud** proposés par le groupe pilote.

Elle s'engage à construire de **nouvelles synergies** avec des partenaires, instances et organisations internationales concernées par la lutte contre la pauvreté et les discriminations ainsi que la défense des droits de l'Homme.

Elle s'engage, **dans la mesure des moyens disponibles**, de communiquer dans les **quatre langues** utilisées officiellement au sein du réseau, à savoir : l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.

## VI. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DYNAMO INTERNATIONAL

Le **conseil d'administration** de Dynamo International accueille en son sein les 4 coordinateurs régionaux en tant que représentants du réseau international. Ceux-ci s'engagent à informer les membres du conseil des activités menées par le réseau international.

Le conseil d'administration décide des **décisions financières majeures et administratives** ainsi que de la création éventuelle **d'antenne décentralisée**.

Elle décide des **engagements de l'équipe technique** et assure le **suivi de la gestion générale** des activités menées par Dynamo International.

## VII. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DYNAMO INTERNATIONAL

**L'Assemblée Générale de Dynamo International** élit en son sein les membres du conseil d'administration en ce compris les 4 coordinateurs régionaux.

Elle valide les **comptes** et le **rapport d'activité** annuel.

Toute personne peut **devenir membre** de l'assemblée générale moyennant une **cotisation** et par le **parrainage** de deux personnes déjà membres.

## VIII. L'INSTITUT INTERNATIONAL DE FORMATION AU TRAVAIL SOCIAL DE RUE

**L'Institut International de formation au travail social de rue** assure la **politique de formation** et de recherche du réseau international des travailleurs sociaux de rue. Son équipe fait partie intégrante de **l'équipe technique**.

Le « **Steering Group** » de l'Institut est composé de 4 représentants régionaux, deux membres du conseil d'administration de Dynamo International, du directeur de Dynamo International, d'un expert en formation et de deux représentants locaux du pays où est installé l'Institut.

Tout travailleur de rue qui le désire peut demander à devenir **membre** de l'Institut.

## IX. LE GROUPE PILOTE

Le **groupe pilote** réunit les **représentants** de plateformes nationales ou son suppléant, les **coordonnateurs** régionaux, l'équipe technique et le directeur de Dynamo International.

**Des experts** issus des différentes régions y sont invités.

Le groupe pilote décide des **adhésions** et des **exclusions** des plateformes ou/et de leurs représentants. Ces décisions seront actées à travers un **document officiel** signé par le directeur de Dynamo International.

Le groupe pilote se réunit **une fois tous les deux ans** en favorisant une **rotation régionale**. Un procès-verbal est rédigé par l'équipe technique et est communiqué aux membres du groupe pilote.

Le groupe pilote décide des **grandes recommandations**, des thèmes transversaux à aborder et du plan d'action à mener au sein du réseau. Les **coordinateurs régionaux** alimentent en contenus le Groupe pilote et participent à sa préparation.

Il peut constituer des groupes de travail autour de projets ou thèmes particuliers (ex : comité de rédaction).

La participation des membres à tous les projets du réseau n'est pas obligatoire, mais une fois **impliquée volontairement** dans un projet, chaque plateforme **s'engage à le finaliser** conformément aux particularités, exigences et cahier des charges du dit projet.

Les membres du groupe pilote s'engagent à **relayer toutes informations utiles** tant au niveau des plateformes, des régions qu'au niveau international.

## X. LIGNES DIRECTRICES POUR LE FINANCEMENT

### A. LES PRINCIPES DE BASES

Le principe de base repose sur l'**autofinancement** des membres du réseau.

Ceci dit, le financement reste une question importante et il y a lieu de proposer des règles claires et un fonctionnement transparent au départ d'une **pédagogie de la recherche de fonds**.

Pour fonctionner, le réseau a besoin de moyens mais il faut aussi être conscient que, dans chaque pays, les travailleurs de rue ont besoin de ressources pour mener leur action. Il faut être conscient également de l'important travail que représente la recherche de financement.

Ce travail ne peut pas reposer que sur une seule structure. Il n'est **pas toujours nécessaire** que **l'équipe technique de Dynamo international** soit le **promoteur de projets** de financement, il peut en être « seulement » **partenaire**. Les plateformes doivent être attentives au fait ne de pas tout attendre de l'équipe technique.

Il est proposé de développer davantage de **projets à l'initiative des plateformes** membres du Réseau et d'encourager celles-ci à mettre en place des événements de récoltes de fonds (concerts, etc...).

La **réduction des coûts** passe aussi par une **plus grande vigilance des participants** (ne pas laisser des notes impayées, prendre un billet d'avion le plus économique, ...).

Globalement, les plateformes et les travailleurs de rue sont responsables et autonomes dans la recherche de fonds qui les concerne au niveau national, régional, voire international.

Un document attestant de **leur adhésion à Dynamo International - Street Workers Network** leur est remis pour entreprendre cette démarche de financement.

Par ailleurs, des outils seront mis à disposition pour renforcer les capacités des travailleurs et des plateformes dans leurs recherches financières (formation, toolkit, guide, etc.).

La valeur de **solidarité** est liée à un partage des moyens.

La recherche de fond ne peut en aucun cas poursuivre un intérêt privé, particulier et ou individuel. Elle doit également éviter d'introduire une logique de concurrence entre les membres du réseau.

Il est proposé aux plateformes de **s'associer entre elles** afin d'entreprendre des recherches de financement. Certains pays ont entre eux des **accords de coopération** et d'amitié qui facilitent cette démarche. Par ailleurs, certaines thématiques (paix, droits...) et projets peuvent être d'excellents supports de mobilisation.

Dans un souci de **transparence**, le conseil d'administration de Dynamo international présente annuellement son **rapport financier** à l'Assemblée Générale. Un rapport sur les aspects financiers est également présenté à chaque rencontre du groupe pilote.

La recherche de fond ne peut pas nous détourner de notre **identité**, de nos **objectifs** et de nos **valeurs**. Les fonds obtenus ne peuvent pas créer une dépendance ou une perte d'autonomie. Elle ne peut en aucun cas porter atteinte à notre **liberté de parole et d'interpellation**.

En cas de financement par des **entreprises privées**, il devra être vérifié que ce financement répond à une certaine **éthique** et soit conforme au respect des droits humains, la lutte contre l'exclusion sociale et la discrimination, valeurs et missions inscrites dans la Charte de Dynamo International - Street Workers Network.

## B. RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS

Les **coordonnateurs régionaux** sont responsables et autonomes dans la recherche de fonds qui permet la mise en place d'une **antenne régionale Dynamo International Street Workers Network**.

**L'équipe technique** est responsable et autonome dans la recherche de fonds qui concerne son propre fonctionnement. Elle veille également à soutenir les membres, en ce compris les coordonnateurs régionaux, dans leur recherche de financement en mettant par exemple à la disposition de tous **une base de dossier de présentation du réseau**.

**L'équipe technique** veille à la recherche des moyens qui permettent de financer certaines activités du réseau et s'engage à cet effet à s'entourer au besoin d'un ou plusieurs expert(s).

Si une **plateforme** organise une rencontre internationale, telle qu'un **groupe pilote**, elle s'engage dans la mesure de ses moyens d'assurer l'hébergement et la nourriture des membres présents. Les membres s'engagent à trouver leur moyen de transport. Si une présence physique n'est pas possible, les membres s'engagent à utiliser les nouvelles technologies de la communication.

Dans leur politique de formation, chaque plateforme est invitée à associer activement **l'Institut International de Formation au travail social de rue de Lisbonne**. Cette collaboration doit permettre à aider au financement de l'Institut.

L'Equipe de l'Institut entreprend également une recherche de fonds propre à son fonctionnement.

## C. LE « FONDS DE SOLIDARITÉ DU RÉSEAU »

Il est proposé de constituer un « **Fonds de Solidarité Réseau** ». Ce Fonds pourra être utilisé à **titre exceptionnel** en cas de difficultés extrêmes (conflits, catastrophe naturelle, ...) ou toute autre situation nécessitant un acte de solidarité.

Ce Fonds est, entre autres, alimenté dans le cadre d'une « **Journée annuelle de solidarité du Réseau** » pouvant prendre la forme d'un **repas ou tout autre événement**, organisé par les travailleurs de rue à l'échelon local ou national. La date de cette journée est fixée au **12 avril** ou toute date autour de celle-ci.

## D. SOUTIEN À TITRE EXCEPTIONNEL

Malgré le principe de base de l'autofinancement, le **groupe pilote** peut exceptionnellement décider de soutenir l'action des travailleurs de rue et de sa plateforme dans l'un ou l'autre pays ciblé.

Cette décision est prise sur base de critères tels que :

- Etre membre du réseau ;
- Etre face à une situation et un contexte particulièrement difficile ;
- Tenir compte de la réalité de terrain et veiller à la méthode de « bottom up » ;
- Encourager la participation sociale du public concerné à tous les niveaux du projet ;
- Importance du degré d'innovation sociale ;
- Lier le projet aux recommandations du réseau, ses missions et ses valeurs ;
- Répondre à un besoin non couvert, notamment dans les contextes les plus fragilisés ;
- Développer un partenariat le plus large et le plus pertinent possible avec les représentants locaux et/ou nationaux ainsi que les représentants d'autres réseaux ;
- Intégrer la dimension internationale propre au réseau en veillant à faire directement ou indirectement participer les autres membres du réseau ;
- Veiller à la pertinence, la cohérence et la durabilité du projet ;
- Avoir une stratégie de diffusion du projet et de ses résultats.
- Promouvoir la défense des droits de l'homme, la lutte contre l'exclusion sociale et la discrimination.

Au cours et à la clôture de ce type de projet, il y a lieu de produire un support (DVD, site web, édition, outil, album, etc...), un rapport explicatif et financier comportant des justificatifs clairs et précis. Il faudra veiller à bien identifier le projet et intégrer le logo « Dynamo International - Street Workers Network » ainsi que la mention du soutien du bailleur de fond.

Les responsables des projets soutenus doivent **impérativement faire un retour** vers les autres membres du réseau de ce qui a été réalisé. Ce retour passe entre autre par la question centrale suivante : « A-t-on réussi à se maintenir au-dessus des intérêts particuliers de tel ou tel membre en incluant une **approche solidaire et en visant l'intérêt général ?** »

